

COMMUNE DE FONTAINES EN SOLOGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 21 JANVIER 2021
AFFICHAGE

L'an deux mil vingt et un, le 21 Janvier à 18 heures trente, le conseil municipal de la Commune de Fontaines en Sologne, dûment convoqué le 15 Janvier, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur BARON Gérard.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15 Janvier 2021.

Présents : M. BARON Gérard, M. LEPINE Denis, Mme GARNIER Pascale, Mme PANGAULT Gaëlle, M. CHAUSSET Laurent, Mme LIGNIERE Marie-José, M. ECUYER Franck, Mme PASQUIER Dorine, M. MECHIN Damien, Mme LECOMTE Roselyne, Mme MOREAU Peggy, Mme ROBINEAU Caroline, Mme NORMAND Sandrine, M. JAHANT Emmanuel, M. AMELOT Claude.

A été élu secrétaire de séance : Mme NORMAND Sandrine

1/CCGC : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2019

Le Conseil municipal a débattu et pris acte du rapport annuel d'activités sur le prix et la qualité du service public d'eau et d'assainissement- exercice 2019 fourni par la Communauté de communes.

2/CONVENTION PASSÉE AVEC LA S.P.A. DU LOIR-ET-CHER

Le contrat passé en 2008 lie la commune à la SPA 41 de Sassay, prolongé par avenants successifs annuels. Il permet de répondre aux exigences de l'article L.211-24 du « Code rural et de la Pêche Maritime » qui stipule que chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants. Le montant de la participation annuelle s'élève à 0.79 € par habitant, soit 500,07 € pour l'année 2021.

3/LA DECI : DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE PUBLIC

Considérant la nécessité réglementaire :

- de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Fontaines-en-Sologne sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire,
- d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loir-et-Cher relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Fontaines-en-Sologne,

Lors de la séance du conseil municipal et à la présentation faite par M. le Maire de l'obligation réglementaire de prendre un arrêté sur la défense incendie de la commune, autorise à l'unanimité M. le Maire à :

- ✓ créer un service public de la DECI ;
- ✓ rédiger l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie ;
- ✓ faire réaliser les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et s'assurer que les contrôles techniques des PEI sous pression privés sont réalisés ;
- ✓ réaliser des conventions avec les propriétaires de PEI privés.

N°04/2021-Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2021

M. Le Maire rappelle que suite à la délibération du 08/09/2020 validant le projet de l'opération de d'effacement des réseaux "Route de l'Arche" "Rue de la Soye" sur la commune de Fontaines-en-Sologne,

Vu le coût prévisionnel du montant des travaux d'effacement des réseaux "Route de l'Arche" "Rue de la Soye" estimé à **191 940.00 € H.T**

Cette opération est éligible à la dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à hauteur de 50 % des dépenses, soit 95 970,00 €.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide financière au titre de la DETR 2021 auprès de l'Etat pour les travaux d'effacement des réseaux "Route de l'Arche" "Rue de la Soye".

4- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 1- Monsieur le Maire souhaite féliciter les bénévoles ayant participé à la mise en place des décorations de Noël dans le centre du bourg.
- 2- Visite de l'Entreprise MENAGE pour établir des devis de mise en conformité électrique pour l'École et la Mairie ainsi que toutes les autres parties règlementaires : incendie bâtiment
- 3- DECI : bornes à incendie : essai terrain pour implantation des bornes tous les 400 mètres
Une étude de devis est en cours pour des bornes incendies.
La Mairie devra faire la liaison des nouvelles bornes incendies au SDIS 41
- 4- L'Entreprise ROUSSINEAU nous informe de la gestion du risque amiante dans notre commune : selon l'arrêté du 12 décembre 2012, il faut faire établir un dossier technique amiante au plus tard le 1^{er} février 2021 pour tout bâtiment dont le permis de construire est antérieur au 1^{er} juillet 1997.
Après avoir échangé sur ce sujet avec une ancienne équipe municipale, il existerait un document sur l'amiante établi depuis environ 20 ans.
Il est demandé qu'un chiffrage du diagnostic amiante soit effectué pour les locaux de la mairie, Bibliothèque et Eglise.
- 5- Programme national Ponts – Volet 1 : évaluation des ouvrages d'art pour les petites communes : établir une liste d'inventaire des ponts répertoriés sur la commune et vérifier auprès de la Communauté de Communes.
- 6- En raison de la crise sanitaire, le Comice agricole de Bracieux prévu initialement en 2021 sera annulé.
- 7- Point Site Internet : La préparation et l'élaboration du Site Internet est terminé et sera opérationnel à la mi-février 2021.
- 8- Projet réfection couverture ardoise sur salle de classe derrière la mairie proposé dans le cadre de l'opération « 1000 chantiers »
- 9- Information concernant les écoles : demande faite par la directrice dans le cadre des protocoles de mise en sécurité : sonneries différentes pour alerte incendie, intrusion attentat, ou confinement, porte de secours ou porte antipanique, installation de « boudins » (anti- froid)
Proposition d'une alarme globale, d'une sonnette de portail, demande de devis pour une porte anti panique.
Changement protocole sanitaire Covid : les élèves doivent rester par classe dans les cantines, afin d'éviter les brassages. La cantine est séparée en deux groupes, avec deux services.

Au printemps un projet autour des arbres permettra aux différentes classes de faire deux sorties en forêt avec l'association Sologne nature environnement
Un lieu avec une forêt proche de l'école est à définir : il est proposé de contacter le garde de la Ravinière pour demander son accord.
Certains bénévoles se proposent pour installer des nichoirs pour les oiseaux confectionnés par les élèves.
- 10- Point Caméra surveillance : un gendarme référent s'est déplacé à la mairie et sur le terrain pour définir les emplacements stratégiques pour la pose de caméras de vidéosurveillance.
La question nous a été posée sur la présence de faits existants ou pas sur la commune : réponse positive avec des faits qui se sont récemment déroulés sur la commune (tags)

Il est à noter qu'une étude sur le coût et la qualité du matériel sera à prévoir : des demandes de devis sont en cours,

Prévoir d'aller voir les caméras déjà installées à Montlivault, d'autres mairies sont en cours d'équipement : Oisly, Cellette.

La validation du projet doit passer par la Préfecture et le Parquet.

- 11- Cimetière : des devis sont en cours de réalisation pour refaire une dizaine de cavurnes ainsi que des relevages de tombes.
- 12- Dans la continuité du programme de formation des agents communaux : le Conseil municipal valide la Formation « Habilitation électrique » pour un agent.
- 13- La manifestation du Tour du Loir-et-Cher 2021 est maintenue, la Communauté de Commune du Grand Chambord nous informe qu'elle conserve le même budget que l'année dernière.
- 14- Rond-point de la gaucherie : suite à la répétition de nombreux accidents entraînant très régulièrement des dégâts sur le terrain d'un administré, un rendez-vous sur place avec la Communauté de Communes du Grand Chambord et la Mairie de Fontaines-en-Sologne a eu lieu pour trouver une solution afin de sécuriser cette zone. Il est prévu l'installation d'aménagements avec des rampes de sécurité.
N'ayant pas d'informations précises sur les coûts et l'entretien, la question devra être posée à Communauté de Communes du Grand Chambord.
En concertation avec le cadran de Sologne et à l'occasion de cette rencontre le sujet concernant une sculpture en fer représentant une fraise sur le rond-point a pu être abordé. Ce projet permettrait de casser la vue et serait un plus pour la sécurité. Cette demande devra être soumise pour avis au Département.
Le point concernant l'éclairage du rond-point la nuit est également à prévoir.
- 15- Licence du Café : la commune a fait la démarche pour demander le rachat de la licence du café, cependant la propriétaire actuelle ne souhaite pas vendre sa licence.



Le Maire,
BARON Gérard

Baron